

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 21 janvier 2020, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Jonathan Tabarah.

CO-200121-2.6

DÉCLARATION DE LA VILLE DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉDUCTION DES GES

Considérant que la Ville de Longueuil, ainsi qu'environ 400 municipalités représentant plus de 77% de la population du Québec, ont appuyé la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, connue sous l'acronyme DUC;

Considérant que l'urgence climatique nécessite d'appliquer les solutions connues les plus structurantes pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire, tel que révélé par le GIEC;

Considérant la mobilisation citoyenne pour limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

Considérant que des transitions rapides dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé en 2015 à réduire pour 2030 la production de GES du Québec de 37,5% sous le niveau de 1990, soit l'atteinte du niveau plancher à 55,9 millions de tonnes de GES annuellement;

Considérant que le gouvernement du Canada s'est donné la cible de réduire d'ici 2030 la production de GES de 30%;

Considérant que le quatrième rapport biennal du Canada à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques publié en 2020 estime que le Canada n'atteindra pas la cible de réduction de production de GES de 30% d'ici 2030;

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité et sont des partenaires incontournables pour atteindre les cibles fixées par les gouvernements du Canada et du Québec;

Considérant que certains projets de développement soutenus par ces gouvernements peuvent rendre impossible l'atteinte des cibles;

Il est proposé par M. Jean-François Boivin, appuyé par M. Éric Bouchard :

1° que la Ville demande aux gouvernements du Canada et du Québec à être bénéficiaire de programmes et d'investissements historiques de leur part pour permettre d'atteindre les cibles de réduction de GES qu'ils ont fixés;

2° que la Ville demande également qu'en fonction des pouvoirs et des compétences municipales, ces programmes et ces investissements historiques visent particulièrement les interventions qui auront le plus d'impact et qui seront les plus structurantes :

- ▶ pour l'adaptation aux changements climatiques;
- ▶ pour la réduction des GES sur le territoire de la Ville;
- ▶ pour la gestion des eaux et des matières résiduelles;
- ▶ pour poursuivre le verdissement déjà entamé par la Ville notamment pour combattre les îlots de chaleur, pour retenir les eaux de pluie et pour filtrer les microparticules de l'air;

de transmettre la présente résolution aux premiers ministres du Canada et du Québec ainsi qu'au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme à l'original Le 24 janvier 2020

Carole Leroux Assistante-greffière